



COVID-19 Déconfinement : les réflexes à adopter

Déconfinement, sécheresse de la peau, démarches en ligne... le contexte d'épidémie multiplie les questions que l'on se pose. Pour continuer à vous accompagner, votre Service public de l'eau vous propose quelques conseils pour faciliter votre quotidien.

Les bons réflexes en vue du déconfinement

Vous vous apprêtez peut-être à regagner votre logement, si vous avez séjourné ailleurs pendant le confinement, ou votre bureau, après une période d'absence prolongée. Nous vous conseillons de laisser couler un peu l'eau du robinet avant de la consommer. En effet, certains robinets n'ont pas été ouverts depuis longtemps et l'eau a donc stagné dans les canalisations. Cela peut altérer son goût. Une fois ces précautions prises, **vous pouvez consommer l'eau de votre robinet sans crainte et sans modération** ! L'eau du robinet sur le territoire du SEDIF est sûre et sous contrôle. Les différentes étapes de traitement de l'eau garantissent l'élimination de tous les virus, dont le coronavirus. Et vous pourrez utiliser l'eau que vous avez laissé couler pour arroser vos plantes par exemple.

L'eau du robinet est la meilleure alliée de votre quotidien !

[Découvrez d'autres informations sur votre eau](#)



Vous avez la peau sèche ? On vous dit comment en prendre soin

Geste barrière indispensable, le lavage répété des mains, à l'eau savonneuse ou à l'aide de gel hydroalcoolique, peut parfois entraîner un dessèchement de la peau. Vie en confinement, évolutions de nos habitudes peuvent aussi contribuer à accentuer ce phénomène. Voici 10 conseils pour conserver une peau bien hydratée, souple et pleine d'éclat.

[Découvrez nos conseils](#)



Des difficultés avec les services numériques ?

La période de confinement favorise les interactions numériques, avec pour résultat une très forte accélération de la transition digitale. **Travailler à distance, effectuer ses démarches et faire ses courses en ligne, ou simplement maintenir un lien avec ses proches sont devenus en quelques semaines des applications très largement partagées de cette transition.** Comme beaucoup de Français, vous pouvez cependant vous trouver en difficulté pour faire vos démarches en ligne, que ce soit pour vos interactions avec nous ou avec tout autre service public (CAF, Pôle emploi, énergie...).

Si c'est votre cas, nous vous conseillons la démarche "Solidarité Numérique" qui vous offre un accompagnement pas à pas.

[Pour en savoir plus](#)



Vous êtes sollicité pour nous communiquer votre relevé de compteur ?

Rendez-vous sur votre espace client !

Dans la période actuelle, pour assurer la protection de votre santé et de celle de nos collaborateurs, nous limitons nos interventions à domicile aux seuls cas d'urgence.

Nous avons donc pu être amenés à vous demander de nous transmettre votre relevé de compteur, s'il est accessible sans avoir à sortir de votre habitation. **Pour nous le transmettre, votre Espace client constitue alors le moyen le plus simple et rapide : en quelques clics, le tour sera joué.**

Attention : si vous êtes sollicité pour nous communiquer votre relevé de consommation, une date limite de transmission est indiquée. Nous vous invitons alors à bien la respecter, pour vous assurer que votre prochaine facture soit établie sur la base de votre consommation réelle et non d'une estimation.

[Connectez-vous à votre espace client](#)



Des solutions pour les personnes en situation de fragilité financière

Si vous rencontrez des difficultés financières passagères, vous pouvez nous contacter via votre espace abonnés. **Pour éviter tout retard de paiement et échelonner vos dépenses sur l'année, vous pouvez opter pour le paiement mensuel de vos factures d'eau.** Ce service gratuit peut être mis en place directement sur le site Internet : www.sedif.com rubrique Espace Abonnés. En cas de difficultés plus sérieuses, vous pouvez contacter au plus tôt le Centre communal d'Action Sociale (CCAS) de votre commune.

[Retrouvez la liste des CCAS par commune](#)